Mise à jour 150204

Rhône-Alpes
L'Association Fiscale des Professionnels Libéraux

TéléDéclarer la TVA

Via le site de l'Arapl Rhône Alpes

Mode d'emploi

Le module de télédéclaration développé par l'Arapl Rhône Alpes vous permet :

- D'établir votre déclaration de TVA (celle que vous faisiez jusqu'à maintenant soit sur support papier soit via le site impot.gouv.fr).
  Ce module a été développé pour vous et de manière à vous faciliter cette démarche.

- D'envoyer votre déclaration de TVA à votre SIE et à l'Arapl Rhône Alpes.
  Vous n'avez donc plus à envoyer vos déclarations de TVA par extranet ou courrier à l'Arapl Rhône Alpes. Celles-ci lui parviennent directement.
  C'est un gain de temps pour vous.

- De payer votre TVA et /ou de demander un remboursement.

- De rectifier vos déclarations, si cela est nécessaire.

- D'imprimer selon vos souhaits une déclaration envoyée et payée.

- D'être informé(e)

  Le 8 du mois de votre échéance TVA, vous recevez un mail vous rappelant votre obligation de télédéclarer (dès lors que vous avez déjà déposé via notre module TVA et que nous possédons votre mail et en vous assurant que les mails ne sont pas bloqués ou en spams).

  La boule blanche (en cours), verte (accepté) ou rouge (refusé) et un mail (acceptation ou refus) vous informent de la suite donnée à votre envoi et vous permet ainsi de réagir avant une mise en demeure de votre SIE (dès lors que nous possédons votre mail et en vous assurant que les mails ne sont pas bloqués ou en spams).

  Ces mails proviennent de @webdgi.fr

Le présent mode d'emploi a pour objet
de vous expliquer le processus de télédéclaration de vos déclarations de TVA via le site de l'Arapl Rhône Alpes.
Il n'est pas destiné à vous rappeler les règles et obligations de déclaration de la TVA.
L'Arapl Rhône Alpes anime également à votre attention des séances de formation sur l'utilisation de ce module. Vous en trouverez les dates soit sur votre espace extranet soit sur le site de l'Arapl Rhône Alpes, onglet Atelier, thème : TVA obligation de télédéclarer.

Vous êtes seul(e) responsable des déclarations établies par vos soins et des erreurs et omissions que vous pourriez commettre.
L'Arapl Rhône Alpes ne peut être tenue responsable des retards, erreurs, omissions ou insuffisances dans les déclarations.

Rendez-vous sur notre site : **www.arapl.fr**

Cliquez ici
Hall d'accueil
Salon
Galerie de portraits
Bibliothèque
Atelier
Rhône-Alpes
L'Association Fiscale des Professionnels Libéraux
Bienvenue sur le site de l'Arapl Rhône-Alpes
Association régionale agréée depuis 1987, nous aidons les professionnels libéraux à bénéficier d'avantages, mais aussi de confort et de sécurité fiscale.
Notre ambition est de vous accompagner avec compétence, rigueur et sérieux, tout en vous offrant un accueil personnalisé, dynamique et efficace.
Mon espace
Nous contacter
Evénement
Petit Déjeuner Rencontre
Comment construire son budget prévisionnel ?
En savoir plus
Le saviez-vous ?
L'Arapl Rhône Alpes : être adhérent, pourquoi ?
L'Arapl Rhône Alpes met à votre disposition un service et des compétences
En savoir plus
Adhérer
Devenez membre et bénéficiez dès à présent des avantages offerts par l'Arapl
Formulaire d'adhésion
Déclarer
Gagnez en efficacité en profitant des technologies que nous mettons à votre disposition
Accéder au module de déclaration
Se former
Développez vos performances L'Arapl sélectionne pour vous les meilleures formations
En savoir plus
S'informer
Maintenez votre savoir Arapl info répond à vos questions avant que vous les posiez
En savoir plus

Vous êtes l'adhérent identifiez- vous dans ce cadre
Vous êtes le conseil identifiez- vous dans ce cadre
Accédez à votre espace sé
Cet espace est un espace sécurisé, merci de vous identifier :
Vous êtes adhérent
Saisissez votre code identifiant :
Saisissez votre mot de passe :
courriers
Payer ma cotisation
TVA / 2035
Vous avez oublié votre mot de passe, cliquez ici
Vous êtes le conseil
Saisissez votre code identifiant :
Saisissez votre mot de passe :
TVA / 2035
courriers
Vous avez oublié votre mot de passe, cliquez ici

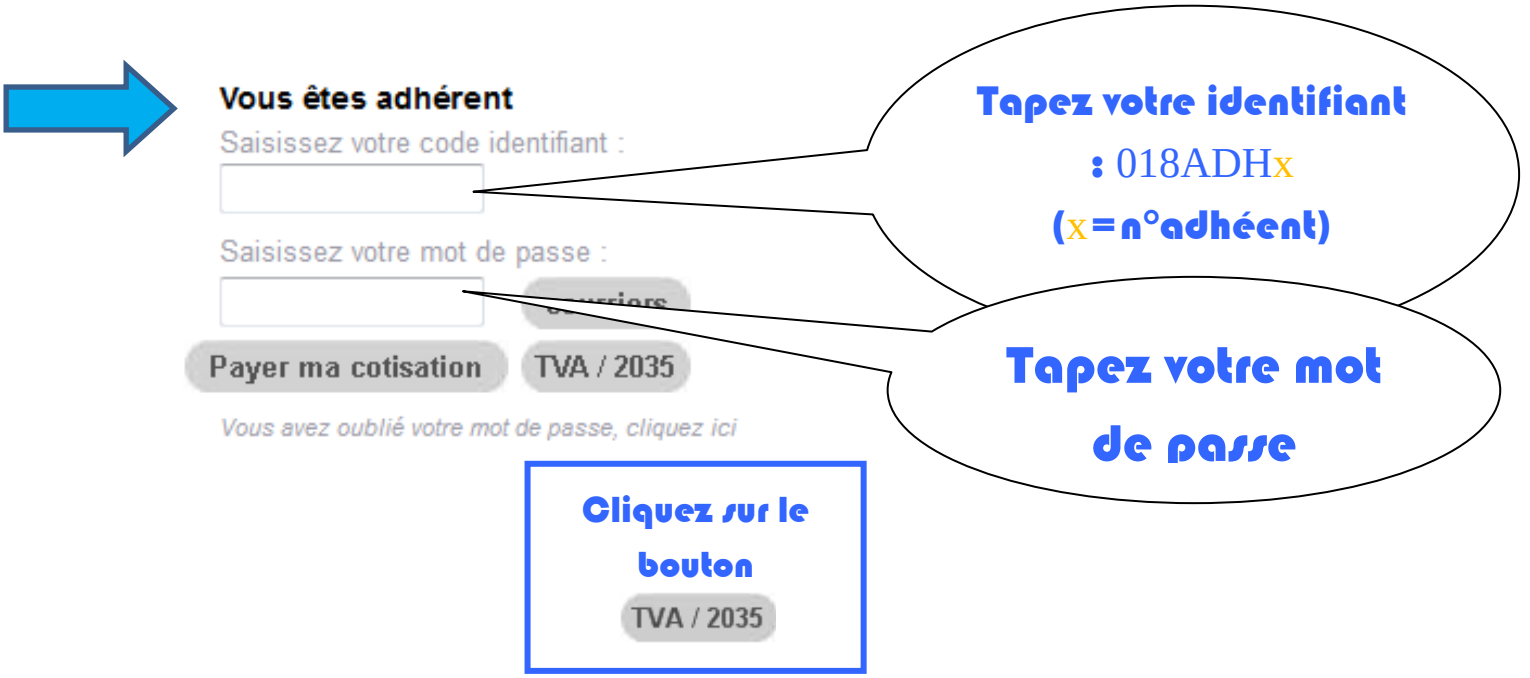
Vous êtes adhérent
Saisissez votre code identifiant :
Saisissez votre mot de passe :
Payer ma cotisation
TVA / 2035
Vous avez oublié votre mot de passe, cliquez ici
Tapez votre identifiant : 018ADHx (x=n°adhéent)
Tapez votre mot de passe
Cliquez sur le bouton
TVA / 2035

Vous êtes le conseil
Saisissez votre code identifiant :
Saisissez votre mot de passe :
TVA / 2035
courriers
Vous avez oublié votre mot de passe, cliquez ici
Tapez votre identifiant : 018CNSx (x =n°conseil)
Tapez votre mot de passe
Cliquez sur le bouton
TVA / 2035

Vous avez oublié votre mot de passe ?

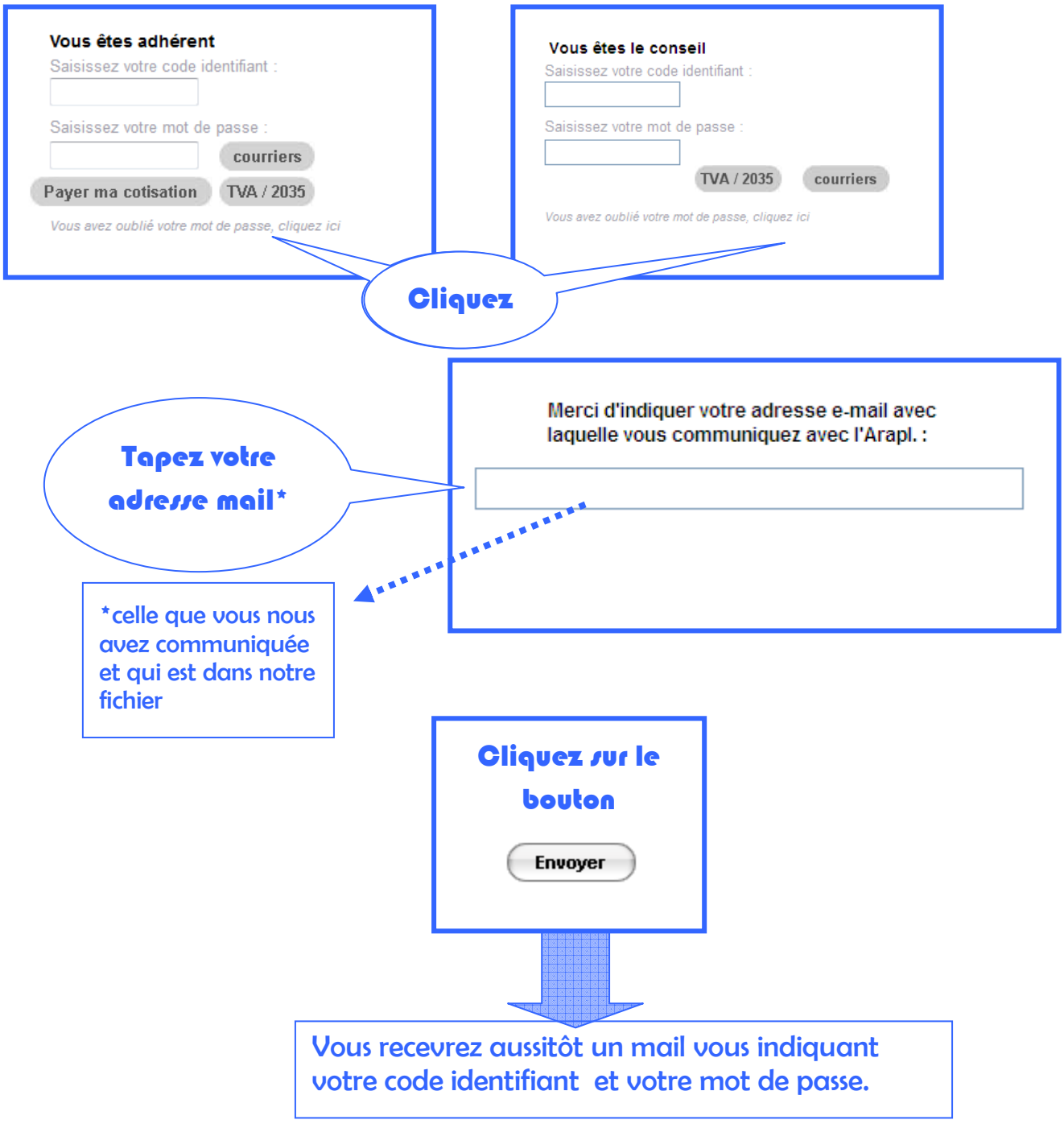
Vous êtes adhérent
Saisissez votre code identifiant :
Saisissez votre mot de passe :
courriers
Payer ma cotisation
TVA / 2035
Vous avez oublié votre mot de passe, cliquez ici
Vous êtes le conseil
Saisissez votre code identifiant :
Saisissez votre mot de passe :
TVA / 2035
courriers
Vous avez oublié votre mot de passe, cliquez ici
Cliquez
Tapez votre adresse mail*
Merci d'indiquer votre adresse e-mail avec laquelle vous communiquez avec l'Arapl. :
*celle que vous nous avez communiquée et qui est dans notre fichier
Cliquez sur le bouton
Envoyer
Vous recevrez aussitôt un mail vous indiquant votre code identifiant et votre mot de passe.

Vous êtes entré(e) dans votre espace sécurisé

Votre espace Adhérent
Bienvenue dans votre espace personnel !
Cet espace est sécurisé.
Vous pouvez payer votre cotisation, déclarer vos revenus professionnels sur le formulaire 2035,
déclarer et payer votre TVA si vous êtes redevable,
accéder à votre espace extranet et consulter les documents que nous mettons à votre disposition et répondre à nos demandes d'informations.
N'hésitez pas à nous contacter au 04.78.39.24.24
Retour
Votre déclaration 2035
Votre déclaration de TVA
Votre espace extranet
Payer votre cotisation
Cotisation 2012
Paiement en ligne
Vous êtes :
DUPOND jean

Cliquez sur le bouton

Votre déclaration TVA
Espace privé
Adhérent n° : 99999
Monsieur Dupond Pierre
Adresse : 0004 rue des lilas
69000 LYON
Rappel :
Il est obligatoire pour tout redevable de la TVA, de télédéclarer et de télérégler la TVA et les taxes annexes ainsi que de télétransmettre les demandes de remboursement de crédit de TVA.
Adhérez dès maintenant !
1 Formalités préalables à la télétransmission
N'effectuez pas votre adhésion juste avant la date limite d'échéance car un délai de validation est nécessaire.
2 Déclaration TVA
3 Récapitulatif TVA
Suivi de votre dernière déclaration de TVA
Période de la déclaration Année 2013
Etat d'avancement
La télétransmission et le paiement sont réussis si la boule est verte

Si vous cliquez sur Espace privé

Retour à la page :
Votre espace Adhérent

Sinon

Le menu proposé est le suivant :

1 Formalités préalables à la télétransmission — Page 8

2 Déclaration TVA — Coordonnées Périodicité Echéance — Page 10

Votre prochaine déclaration — Page 13

3 Récapitulatif TVA — Page 21

❶ Formalités préalables à la télétransmission

Pour saisir et télétransmettre votre déclaration de TVA et son paiement via le site de l'Arapl Rhône Alpes, vous devez avoir accompli dans un délai suffisant les formalités suivantes :

1- **Complétez le dossier de souscription**

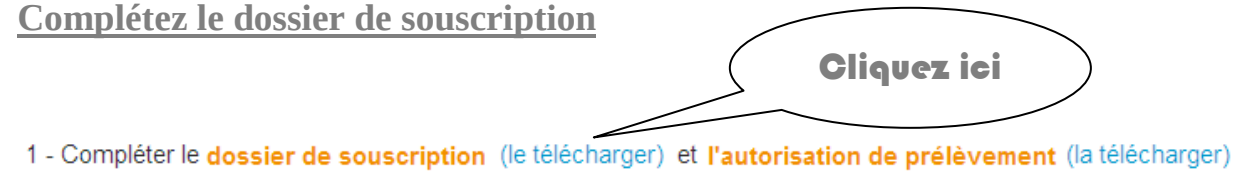

Complétez le document
N° FRP : Votre numéro de FRP se trouve sur vos déclarations de TVA, il est composé des chiffres contenus dans les cadres : SIE et numéro de dossier, soit 13 caractères.

Imprimez-le en deux exemplaires (un pour vous, un pour votre SIE)
Il n'est pas possible d'enregistrer le document avec les mentions complétées. Pensez bien à l'imprimer avant de quitter.

2- **Complétez l'autorisation de prélèvement**

Complétez le document suivant les indications.

Imprimez-le en trois exemplaires (un pour vous, deux pour votre SIE)
Il n'est pas possible d'enregistrer le document avec les mentions complétées. Pensez bien à l'imprimer avant de quitter.

3- **Envoyez à votre SIE en Recommandé**

- Le dossier de souscription
- L'autorisation de prélèvement en **2** exemplaires
- Deux RIB

4- **Attendez de votre SIE la confirmation de votre souscription.**

Dès réception

5- **Lisez attentivement et si vous en êtes d'accord, cochez les 2 cases**

4 - **Cocher** les cases suivantes, sous réserve de remplir les conditions énoncées.

☑ En cochant cette case, je déclare avoir valablement reçu de mon SIE la **confirmation** de la prise en compte de ma souscription.
Je suis conscient qu'à défaut la télétransmission et le télérèglement seront en échec et j'en assume pleinement la responsabilité.

☑ En cochant cette case, je déclare donner **mandat** à l'Arapl Rhône Alpes (n° 203690 - Siret 319 969 986 000 37) - via son partenaire EDI, Didier Girod Informatique, n° 2500009 (ou tout autre partenaire qu'elle pourrait choisir) - de télétransmettre mes déclarations de TVA, les paiements et demandes de remboursement de crédit de TVA.
J'ai noté que ce mandat est reconduit tacitement et est établi pour une durée indéterminée. Il prend fin à l'initiative de l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 3 mois, ou en cas de radiation du professionnel libéral de l'Arapl Rhône-Alpes.
L'Arapl Rhône Alpes ne peut être tenue responsable des retards, erreurs, omissions ou insuffisances dans les déclarations imputables à son adhérent.

6- **Complétez les coordonnées bancaires du compte sur lequel auront lieu les prélèvements de TVA**

5 - Compléter les **coordonnées bancaires** du compte qui sera débité du paiement de votre TVA

27 caractères y compris les lettres

IBAN compte bancaire professionnel

Code établissement bancaire (BIC)

Vous trouverez ces informations sur le RIB de votre compte professionnel.

Dans cette saisie vous ne devez pas mettre d'espace.

Nous vous rappelons qu'en France, l'IBAN commence par FR et est composé de 27 caractères.
Format IBAN : FRXXBBBBBGGGGGCCCCCCCCCCKK
XX = clé de contrôle, B = code banque, G = code guichet, C = numéro de compte, K = clef

7- **Cliquez sur enregistrer**

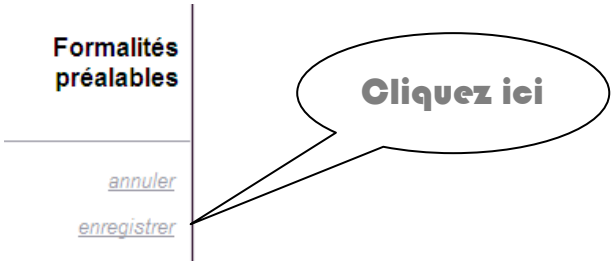

Une première étape est faite, passez à la suivante

❷ Déclaration TVA

Vos coordonnées

1- **Complétez le cadre FRP**

- **Informations à compléter par vos soins**

FRP | 4 | 4 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 9 | 6 | 5 | 0 |

Ce numéro est indispensable à la transmission de vos données. Il permet votre identification.
Votre numéro de FRP se trouve sur vos déclarations de TVA, il est composé de chiffres contenus dans les cadres : SIE, numéro de dossier et clé, soit 15 caractères.

Votre numéro FRP se trouve sur vos déclarations de TVA, il est composé des chiffres contenus dans les cadres : SIE + numéro de dossier + clé soit 15 caractères.

Une fois saisi, vous devez cliquer sur Enregistrer

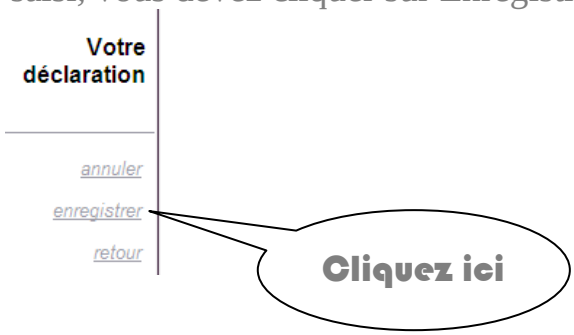

Puis ouvrez à nouveau le menu

❷ Déclaration TVA

2- **Vous avez cessé votre activité**

Cessation d'activité
Date cessation
Si vous avez cessé votre activité, veuillez cocher la case et compléter la date de cessation

Cochez la case **cessation d'activité** et complétez la **date.**

3- **Vérifiez les informations vous concernant**

Cliquez ici

- **Informations complétées automatiquement, prenez en connaissance en *cliquant ici.***
  Si vous devez les modifier, faites en la demande à l'Arapl par mail à *info@arapl.fr.*

- **Informations complétées à partir du fichier de l'Arapl Rhône Alpes**

Les informations contenues dans ce cadre sont issues du fichier de l'Arapl Rhône Alpes.
Si l'une des informations est erronée vous devez prendre contact avec l'Arapl par mail afin d'en obtenir rectification.
Cette opération peut nécessiter un certain délai de traitement.

- **Information complétée automatiquement au retour de la validation du premier envoi de déclaration de TVA**

L'information ROF sera complétée **automatiquement** dès lors qu'un premier accusé de réception d'un envoi de TVA sera revenu.
N'indiquez rien.

Votre situation au regard de la TVA

1- **Cochez la case qui correspond à la périodicité de votre TVA**

- **Périodicité**

Vous relevez du régime simplifié avec des acomptes et une CA12 annuelle => cochez

☐ CA12 annuelle et acompte

Vous relevez du régime réel avec une CA3 mensuelle => cochez

☐ CA3 mensuelle

Vous relevez du régime réel avec une CA3 trimestrielle => cochez

☐ CA3 trimestrielle

2- **Vérifiez l'échéance proposée**

- **Echéance**

Vérifiez, avec la dernière déclaration de TVA reçue sur support papier, que l'échéance proposée est concordante.
Elle découle directement de la première lettre de votre nom patronymique.
Du 15 au 24 selon les situations.
Si l'échéance proposée ne correspond pas à celle de votre imprimé de TVA, contactez l'Arapl Rhône Alpes.

Sauf modification des informations saisies et options choisies, vous n'avez plus besoin de vous rendre sur les étapes qui précèdent.
A chaque échéance de TVA, commencez directement à l'étape suivante.

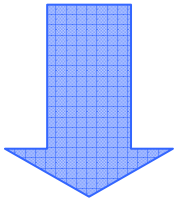

Votre prochaine déclaration

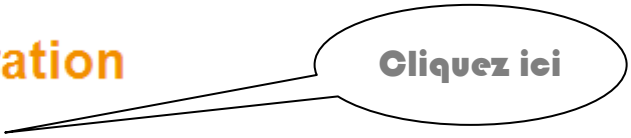

Cliquez sur **xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx**

Selon la situation de TVA que vous avez cochée plus haut, vous est proposé le formulaire concerné pour la période arrivée à échéance.

Exemples :

Cliquez sur

déclaration janvier 2015
déclaration 4eme trimestre 2014
Acompte octobre
déclaration CA12 2014

Il vous appartient de toujours vérifier que c'est bien celui qui correspond à vos obligations de TVA.

Quand vous cliquez sur le formulaire proposé, une grille de saisie rapide de vos informations TVA vous est proposée.
Cette grille incrémentera automatiquement votre formulaire de TVA (selon vos choix).
Si vous devez porter d'autres informations que celles proposées dans la grille (par exemple, opérations non imposables, …) il vous appartient de les mentionner directement sur le formulaire qui s'ouvre après enregistrement de la grille de saisie rapide.

1- Régime réel : complétez la grille de saisie rapide

Vous relevez du régime réel et vous n'avez pas de TVA à déclarer sur la période, cochez en haut la case prévue à cet effet.
Vous relevez du régime réel et vous avez de la TVA à déclarer, vous devez compléter les cases proposées qui vous concernent.

La colonne TVA (sauf anciens taux) et les lignes Total sont calculées automatiquement (en orange).

Si vous avez besoin de compléter d'autres informations, vous pourrez le faire sur le formulaire qui s'ouvre après enregistrement.

Si vous souhaitez obtenir un remboursement, vous devez, sous réserve de remplir les conditions, compléter la case prévue.

Régime réel mensuel CA3 (ou 3310)

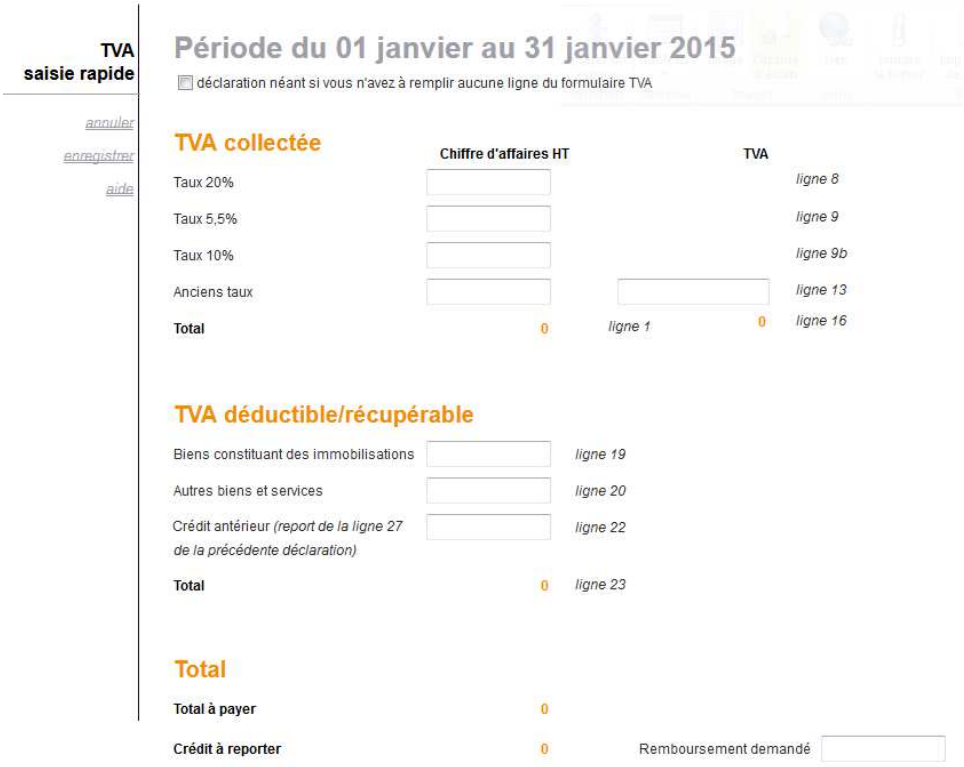

Régime réel trimestriel CA3 (ou 3310)

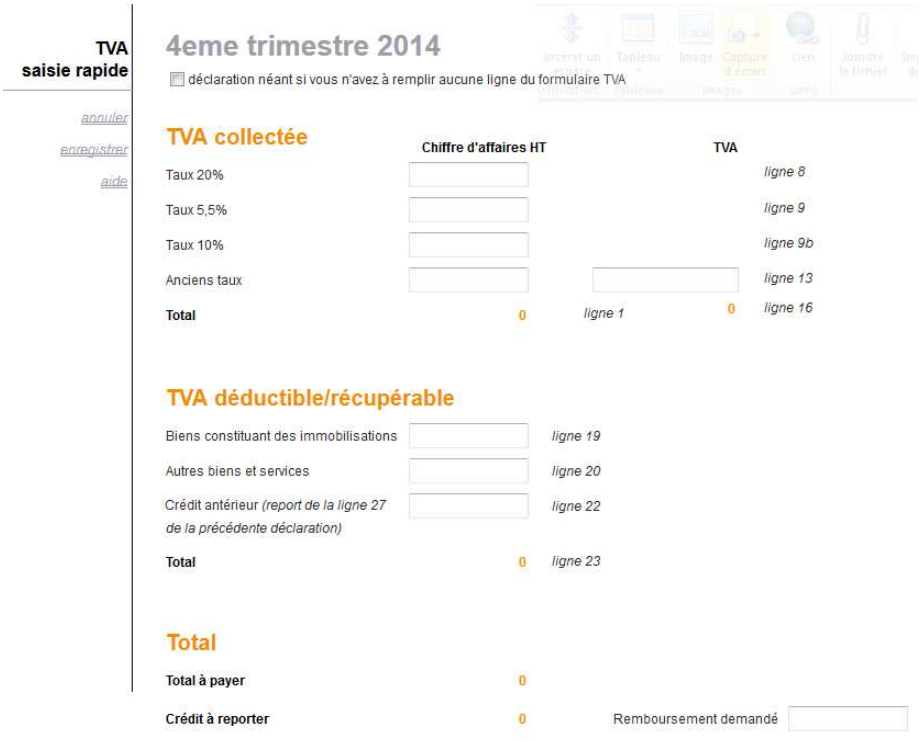

2- Régime simplifié : complétez la grille de saisie rapide

Acomptes

Rappels :

4 acomptes :

- Avril
- Juillet
- Octobre
- Décembre

Base calcul

- TVA année précédente
- Avant déduction de la TVA relative aux biens constituant des immo

Si la base de calcul est inférieure à 1000€ : pas d'acompte

Calcul

- Avril + Juillet + Octobre = ¼ de la base
- Décembre = 1/5 de la base

Il est possible de moduler ou suspendre un acompte : pour cela, cochez la case :

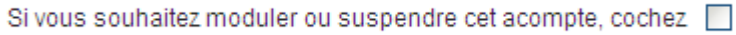

Si vous avez besoin de compléter d'autres informations, vous pourrez le faire sur le formulaire qui s'ouvre après enregistrement.

CA12 annuelle

Vous relevez du régime simplifié et vous n'avez pas de TVA à déclarer sur la période, cochez en haut la case prévue à cet effet.
Vous relevez du régime simplifié et vous avez de la TVA à déclarer, vous devez compléter les cases proposées qui vous concernent.

La colonne TVA (sauf anciens taux) et les lignes Total sont calculées automatiquement (en orange).

Si vous avez besoin de compléter d'autres informations, vous pourrez le faire sur le formulaire qui s'ouvre après enregistrement.

Si vous souhaitez obtenir un remboursement, vous devez, sous réserve de remplir les conditions, compléter la case prévue.

Régime simplifié Acompte (*(ou 3514)*

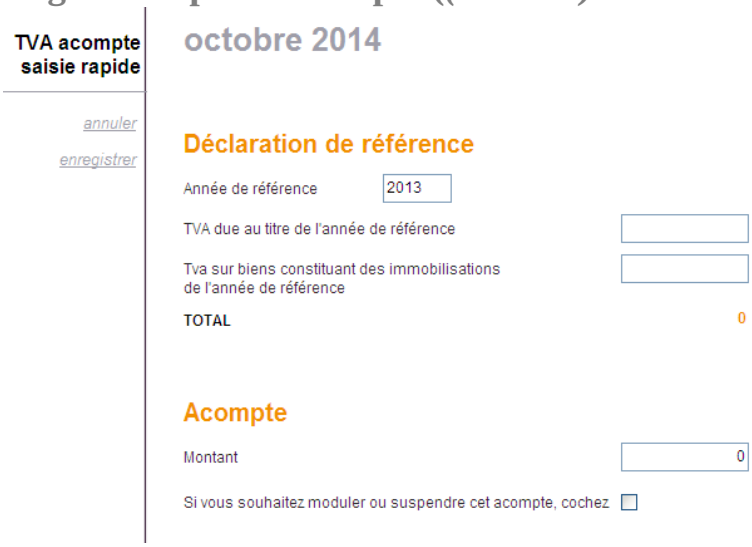

Régime simplifié CA12 annuelle *(ou 3517 S)*

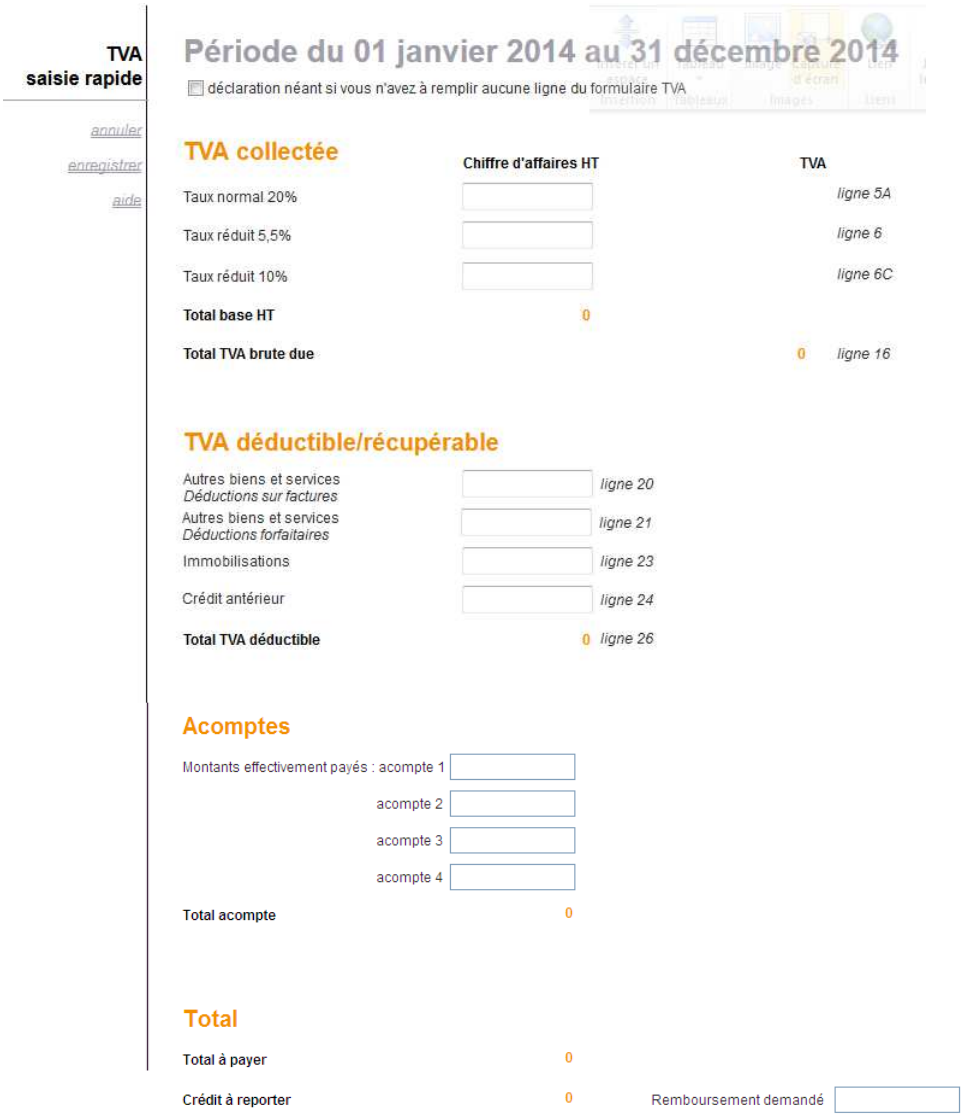

3- Cliquez sur « enregistrer »

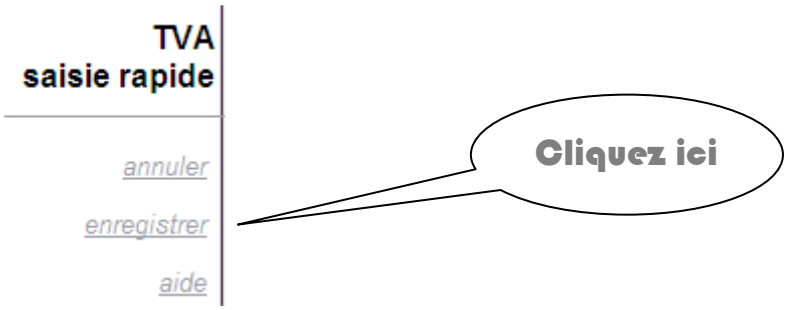

4- Ouverture du formulaire correspondant

Régime réel mensuel CA3 (ou 3310)

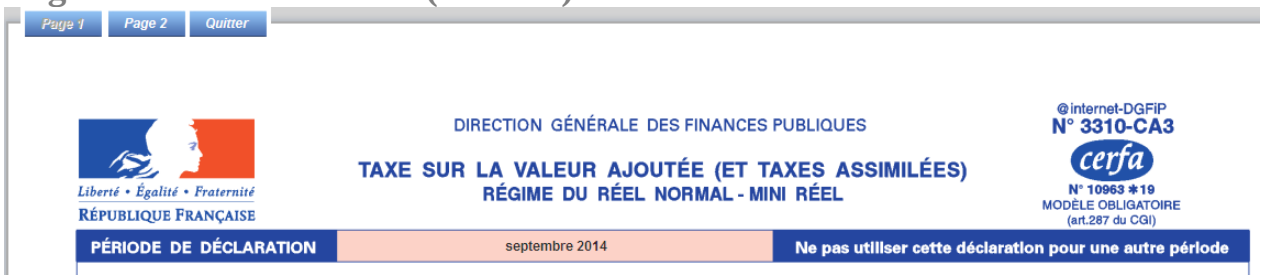

Régime réel trimestriel CA3 (ou 3310)

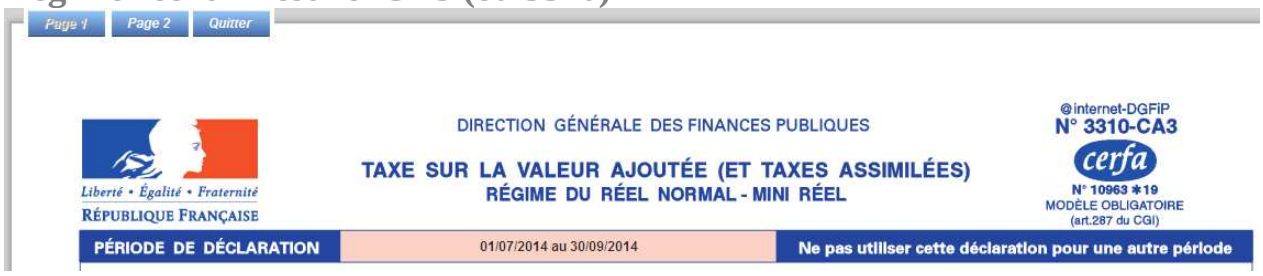

Régime simplifié Acompte (*(ou 3514)*

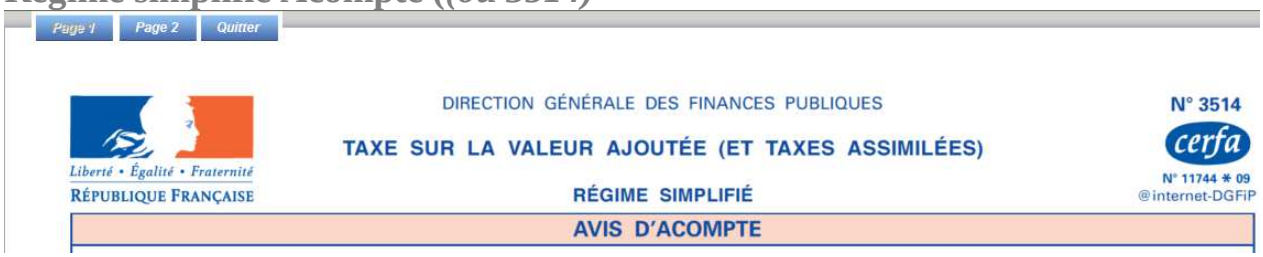

Régime simplifié CA12 annuelle *(ou 3517 S)*

(non disponible)

Si vous avez besoin de compléter d'autres informations que celles saisies dans la grille de saisie rapide, vous pouvez le faire maintenant et directement sur le formulaire.

Si vous souhaitez rectifier une information incrémentée par la saisie rapide nous vous encourageons à passer de nouveau par la grille de saisie rapide.

Il vous appartient de toujours vérifier que le formulaire contient bien toutes les informations à déclarer.

Pour vous rendre sur la ou les page(s) suivante(s), vérifiez la page en cours puis cliquez en bas sur le bouton

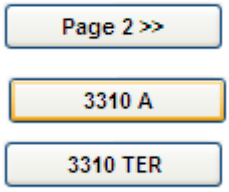

Pour enregistrer votre formulaire, cliquez sur

Attention avec ce bouton, votre déclaration et le paiement ne sont pas envoyés

Pour envoyer votre formulaire et payer, cliquez sur

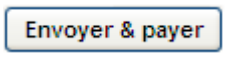

Pensez à relire et vérifier votre formulaire avant de l'envoyer et de payer.

5- Cliquez sur le bouton Envoyer et payer

Le message ci-dessous apparait

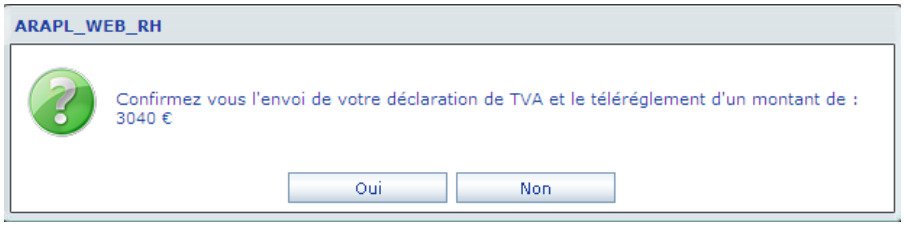

Cliquez sur **Oui** si vous confirmez l'envoi et le paiement

Le fichier comportant votre envoi de déclaration et de paiement est envoyé (au format EDI) à l'administration fiscale.

Le message ci-dessous apparait

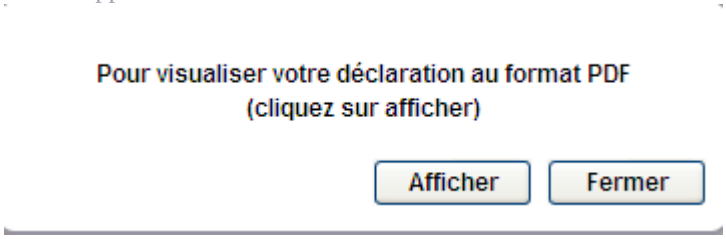

Vous pouvez cliquer sur le bouton **Afficher** pour visualiser, imprimer et enregistrer votre déclaration de TVA.
Vous pourrez également la visualiser et l'imprimer à tout moment en vous rendant dans l'historique.

Si le message ci-dessous apparait

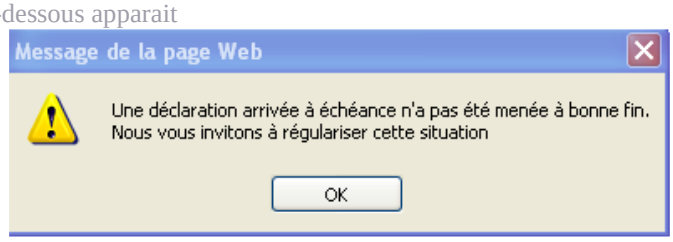
Message de la page Web
Une déclaration arrivée à échéance n'a pas été menée à bonne fin.
Nous vous invitons à régulariser cette situation
OK

Vous devez cliquer sur **OK ET régulariser** l'envoi précédent qui n'a pas été mené à bonne fin.

6- Suivez votre envoi et sa bonne fin

Vous devez suivre l'avancement de votre envoi et vous assurer que l'envoi est réussi.

Consultez l'historique du module de TVA, ainsi que votre boite mail.
Votre déclaration apparaît dans ce tableau dès lors que vous avez cliqué sur le bouton Envoyer et payer.

La boule dans la colonne à droite vous indique son avancement.

Boule **blanche** : le fichier est envoyé mais il est en cours de traitement. Cette situation est provisoire.
Au-delà de 24h, contactez l'Arapl Rhône Alpes.

Historique

			Echéance	Date saisie	Date envoi	Payé	*
	octobre 2013	3310-CA3	21/10/2013	04/11/2013	05/11/2013	3 040	

Boule **verte** : le fichier est envoyé et votre envoi est accepté.
L'administration fiscale a retourné un Compte Rendu d'acceptation.
Vous recevez un mail de @webdgi.fr qui vous l'indique également.

Historique

			Echéance	Date saisie	Date envoi	Payé	*
	octobre 2013	3310-CA3	19/11/2013	04/11/2013	05/11/2013	3 040	

Boule **rouge** : le fichier est envoyé et votre envoi est refusé par la Direction générale des impôts.
Vous devez régulariser cette situation le plus rapidement possible sous peine de sanctions pour non dépôt et paiement hors délai.
Vous pouvez connaître le motif du refus en vous positionnant sur la boule rouge.
Vous recevez un mail de @webdgi.fr qui vous informe également du rejet.

Historique

			Echéance	Date saisie	Date envoi	Payé	*
	septembre 2013	3310-CA3	16/09/2013	06/09/2013	09/10/2013	2 872	

Vous pouvez **suivre également l'avancement** de votre **dernière** déclaration de TVA dès la **page d'accueil** du module de saisie de TVA, dans l'encadré en première page

Suivi de votre dernière déclaration de TVA
Période de la déclaration
octobre 2013
Etat d'avancement
La télétransmission et le paiement sont réussis si la boule est verte

Suivi de votre dernière déclaration de TVA
Période de la déclaration
octobre 2013
Etat d'avancement
La télétransmission et le paiement sont réussis si la boule est verte

Suivi de votre dernière déclaration de TVA
Période de la déclaration
septembre 2013
Etat d'avancement
La télétransmission et le paiement sont réussis si la boule est verte

❸ Récapitulatif TVA

Ce tableau est destiné à récapituler les informations relatives à vos déclarations de TVA et permettre de vérifier la concordance avec votre déclaration professionnelle.

Il est en cours de réalisation.

Nous vous remercions de votre confiance et espérons avoir su vous faciliter la télédéclaration de votre TVA.

L'équipe de l'Arapl Rhône Alpes est à votre écoute.